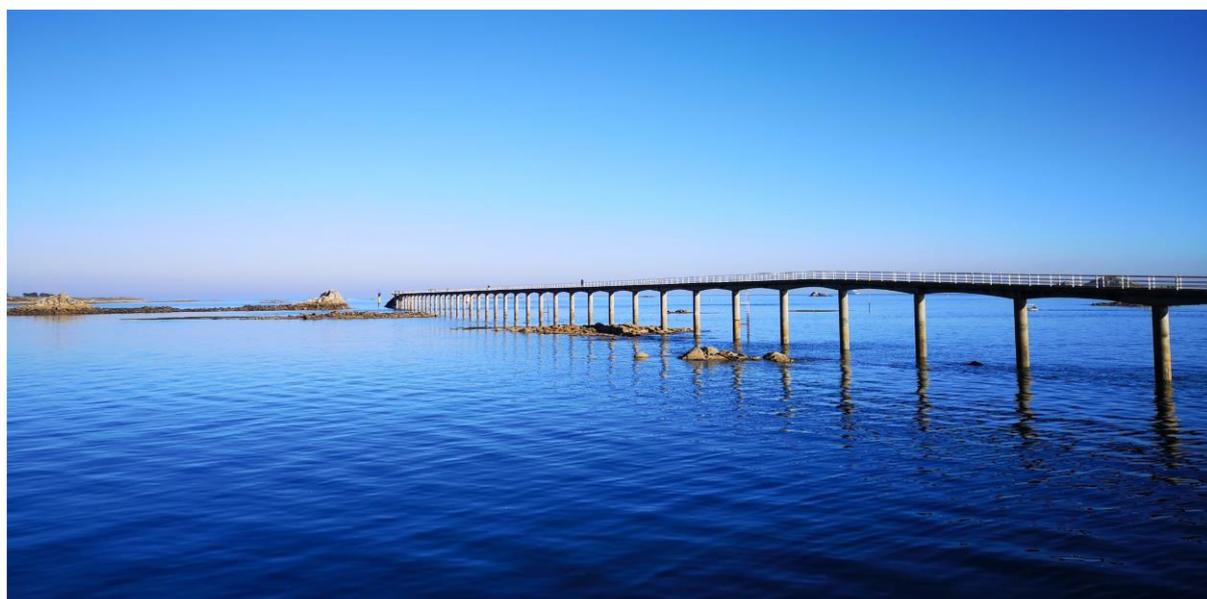


DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE PRÉSENTÉE  
PAR LA RÉGION BRETAGNE  
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉPARATION DE L'ESTACADE  
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE ROSCOFF



**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**  
**du 13 mars au 14 avril 2023**

**I – RAPPORT D'ENQUÊTE**

Maryvonne Martin  
Commissaire enquêteur

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

<b>1. GENERALITES .....</b>	<b>4</b>
1.1. Cadre général du projet .....	6
1.2. Objets de l'enquête .....	6
1.3. Cadre juridique de l'enquête publique .....	6
<b>2. PRESENTATION DU PROJET DE REPARATION DE L'ESTACADE.....</b>	<b>7</b>
<b>3. IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>11</b>
3.1. Étude d'incidence environnementale .....	12
3.1.1 État initial de l'environnement .....	12
3.1.2. Descriptions des enjeux .....	14
3.1.3. Identification des pressions .....	15
3.1.4. Mesures « éviter, réduire et mesures de suivi » .....	16
3.2. Évaluation des incidences Natura 2000 .....	16
3.2.1. Zone Natura 2000 « Baie de Morlaix » Directive Habitats FR530015 .....	17
3.2.2. Zone Natura 2000 « Baie de Morlaix » Directive Oiseaux FR5300015.....	18
3.2.3. Identification des pressions .....	19
3.2.4. Mesures d'évitement, de réduction et de suivi .....	19
<b>4. LA COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE .....</b>	<b>21</b>
<b>5. L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE .....</b>	<b>22</b>
5.1. Phase préalable à l'ouverture de l'enquête .....	22
5.1.1. Désignation du commissaire enquêteur .....	22
5.1.2. Préparation de l'enquête .....	22
5.1.3. Publicité de l'enquête .....	23
5.2. Phase d'enquête publique .....	24
5.2.1. Déroulement de l'enquête .....	24
5.2.2. Résumé des permanences .....	24
5.2.3. Réunion d'information organisé par le Conseil Régional de Bretagne .....	25
5.2.4. Climat de l'enquête .....	25
5.2.3. Clôture de l'enquête .....	25

5.3. Phase postérieure à l'enquête publique .....	25
5.3.1. Remise du procès-verbal d'enquête .....	25
5.3.2. Réception du mémoire en réponse .....	25
<b>6. LES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES .....</b>	<b>26</b>
6.1. Avis de la Direction Départementale du Territoire et de la Mer .....	26
6.2. Avis de l'architecte des bâtiments de France .....	26
6.3. Autres avis requis : CLE du SAGE Léon Trégor et ARS .....	26
<b>7. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC .....</b>	<b>26</b>
7.1. Bilan des observations .....	26
7.2. Synthèse des observations .....	27
7.3. Propositions du public .....	29
<b>8. LES QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR .....</b>	<b>31</b>
<b>9. LES CONSULTATIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS.....</b>	<b>32</b>
<b>10. CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE .....</b>	<b>33</b>

**ANNEXES :**

Annexe 1 : arrêté d'ouverture d'enquête du 14 février 2023

Annexe 2 : procès-verbal de synthèse des observations du 20 avril 2023

Annexe 3 : tableau des observations du 20 avril 2023

Annexe 4 : mémoire en réponse du maître d'ouvrage du 5 mai 2023

## I – RAPPORT D'ENQUETE

### Introduction

Roscoff est une commune située dans le département du Finistère, sur sa côte nord. L'île de Batz est une petite commune insulaire située au large de Roscoff, à un quart d'heure de traversée.

L'estacade a été construite à la fin des années 1960 et inaugurée en 1969. Elle se situe au nord de la commune de Roscoff au niveau du vieux port d'échouage, entre le quai Parmentier et le quai Neuf.

La construction de l'estacade a permis d'assurer la continuité territoriale entre le continent et l'île de Batz. Cet ouvrage autorise l'accostage des bateaux de transport de passagers à marée basse.

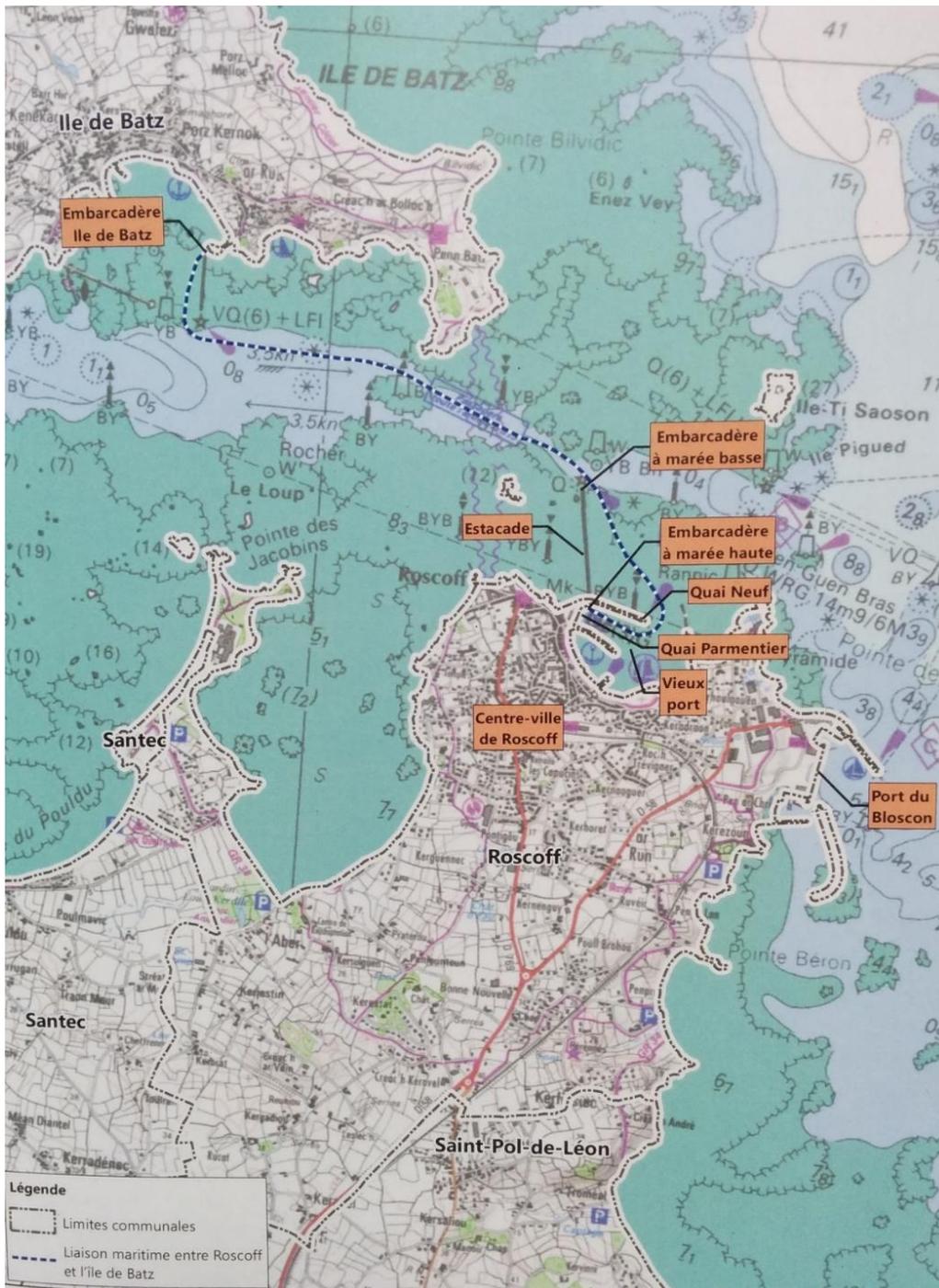
Depuis 2007, des désordres sur différentes parties de la construction ont été constatés, effets des intempéries auxquelles l'ouvrage est exposé. La principale problématique est liée à la détérioration du béton par des ions chlorures contenus dans l'eau de mer.

Plusieurs dispositions ont été prises ces dernières années pour limiter les charges pesant sur cet ouvrage : le passage est autorisé uniquement pour les piétons et les véhicules légers ; De façon exceptionnelle pour des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes. Les regroupements de type « phénomènes de foule » y sont interdits.

Ces mesures ne sont toutefois pas suffisantes pour stopper les dégradations dues à l'action continue de la mer et des intempéries.



Source : vue de l'estacade, côté est vers ouest, marée basse, accostage d'une vedette, ( dossier DAE p.53)



Source : plan de localisation à l'échelle communale. (Dossier DAE p.45)

## 1. GENERALITES

### 1.1. Cadre général du projet

L'estacade mesure 590 mètres de longueur et présente une voie de circulation de 2,50 m de largeur se terminant par une cale d'accostage d'une vingtaine de mètres de longueur.

La vocation de l'estacade est d'assurer la continuité territoriale entre le continent et l'île de Batz. La compagnie maritime « Vedettes de l'île de Batz » assure le transport des passagers à partir de cette estacade à marée basse, à marée haute, l'embarquement s'effectue à l'intérieur du Vieux Port d'échouage, par le Quai Neuf. Le trajet dure une quinzaine de minutes.

La décision de grands travaux de réparation a été prise après concertation entre la Région Bretagne, propriétaire de l'ouvrage (par arrêté préfectoral du 5 juin 2019), et la ville de Roscoff, sur les problématiques à prendre en compte. L'architecte des Bâtiments de France a été consulté préférant la conservation de l'ouvrage pour des raisons de protection du patrimoine architectural et paysager à une déconstruction /reconstruction un moment envisagé.

Le projet de grands travaux de réparation de cette estacade afin d'en prolonger la durée de vie de 50 ans est l'objet de cette enquête publique unique.

### 1.2. Objets de l'enquête

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale du projet au titre de la rubrique 4.1.2.0. « travaux en milieu marin » de la nomenclature loi sur l'eau et des travaux de réparation de l'estacade de Roscoff à l'initiative de la région Bretagne.

La Région Bretagne est le maître d'ouvrage et le pétitionnaire de la demande d'autorisation environnementale.

Le Préfet du Finistère est l'autorité compétente pour prendre la décision.

Le projet consistant en de « grosses réparations », il est dispensé d'évaluation environnementale et aurait dû faire l'objet d'une participation du public par voie électronique. Cependant conformément à l'article L.121.-17 du code de l'urbanisme, les travaux ayant lieu dans la bande littorale, la demande d'autorisation environnementale doit faire l'objet d'une enquête publique, réalisée conformément au code de l'environnement.

### 1.3. Cadre réglementaire de l'enquête publique

Cette enquête publique portant sur le projet de réparation de l'estacade de Roscoff doit permettre d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration de la décision d'autorisation environnementale du projet.

Le Préfet du Finistère a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique par arrêté du 14 février 2023.

L'article 1er de l'arrêté préfectoral précise que la présente enquête est réalisée en application des dispositions des articles suivants :

-L181-1 et suivants, R181-1 et suivants du code de l'environnement relatifs à la procédure d'autorisation environnementale (rubrique 4.1.2.0 de l'article R214-1 du même code) ;

-L127-17 du code de l'urbanisme pour les travaux réalisés dans la bande littorale et devant faire l'objet d'une enquête publique dans les conditions prévues par le chapitre III, titre II du Livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement ;

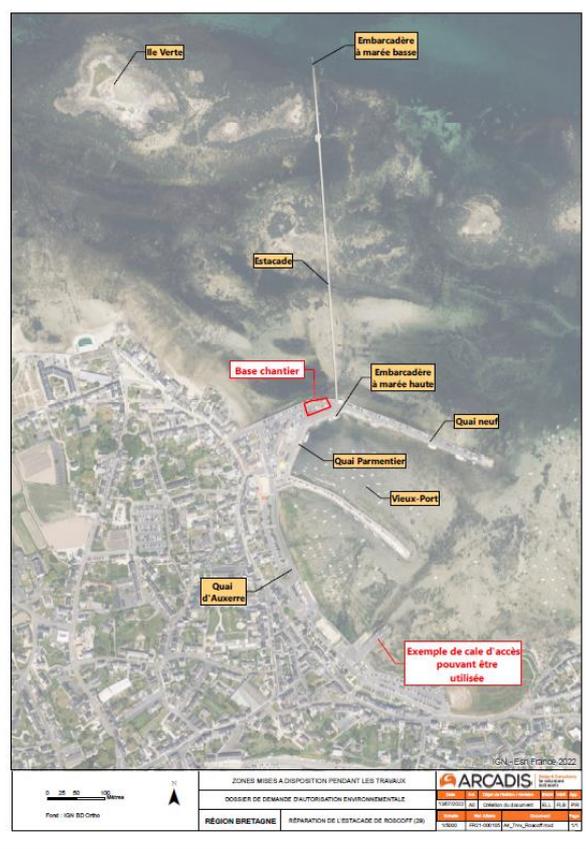
-L123-1 et suivants, R123-1 et suivants du code de l'environnement portant sur la procédure et le déroulement de l'enquête publique.

## 2. PRESENTATION DU PROJET DE REPARATION DE L'ESTACADE

Les travaux concernent différentes parties de l'estacade et devraient durer 18 mois de septembre 2024 à avril 2026.

### Localisation de l'estacade

L'estacade se situe au nord de la commune, au niveau du Vieux Port d'échouage entre le quai Parmentier et le quai Neuf.



Source : zones mises à disposition pendant les travaux. (Dossier DAE p.57)

### Description de l'état actuel de l'estacade

L'estacade construite à la fin des années 1960 en béton précontraint, présente une voie de circulation de 2,50 mètres de largeur. Elle est en alignement droit et mesure 590 mètres de longueur. L'ouvrage est composé de 47 piles supportant 46 poutres de 12 mètres et de 2 poutres d'extrémité de 9 mètres. Il se termine par une cale d'accostage d'une vingtaine de mètres de longueur.



Source : estacade côté est depuis le quai Parmentier (dossier DAE p.52)



Source : le tablier de l'estacade. (dossier DAE p.52)



Source : dégradations extrémité de l'estacade (dossier DAE p.54)

Les désordres relevés par les diagnostics effectués sont les suivants :

- Des incertitudes sur l'état de la section d'about côté mer ;
- Les défauts de tension et la corrosion des câbles de précontrainte ;
- Les défauts d'enrobage sur certaines piles et la pénétration des chlorures dans le béton jusqu'aux aciers ;
- les appareils d'appui gercés, décalés, présentant des soulèvements ;
- les garde-corps corrodés ;
- la stagnation d'eau sur le tablier par défaut de pente ;
- les constats d'affouillements sur deux semelles en 2010.

### **Installation du chantier**

Les travaux sont soumis à la marée pour les piles, les semelles (bases des piles) et l'extrémité de l'estacade ; Ils sont réalisés depuis la passerelle ou au moyen d'une barge sur pieux.

Le stockage des matériaux et les installations de chantier sont regroupés dans une base de travaux situé sur le parking du vieux port, quai Parmentier, sur une surface inférieure à 1000 m<sup>2</sup>. Cet emplacement correspond à l'emprise de 30 places de parking sur 300 environ.

Il n'est pas prévu de créer de piste de chantier sur l'estran.

### **Échafaudages mobiles**

L'accès du chantier au personnel se fait par ces échafaudages qui sont déplacés de pile en pile. Un étaie provisoire peut être installé pendant le temps de la réparation des piles.

### **Hydrodémolition manuelle des piles et semelles**

Le béton altéré doit être remplacé par du béton sain sur les 47 piles de l'ouvrage et leurs semelles. L'hydrodémolition manuelle consiste à faire éclater le béton altéré par un jet sous pression. La quantité totale à enlever est estimée à 160 m<sup>3</sup> soit un total de 100 jours/homme de travail. Plusieurs opérateurs peuvent travailler simultanément.

Les résidus (gravillons de 3 à 12 mm) sont laissés sur place et lessivés par la marée. Les blocs supérieurs à 10 cm sont enlevés manuellement.

L'hydrodémolition est une technique éprouvée pour les ouvrages maritimes qui permet de faire adhérer immédiatement un nouveau béton.

### **Réparation des piles et semelles par ferrailage et béton projeté**

Après l'opération d'hydrodémolition, du béton est projeté par voie sèche, les projections étant récupérées dans un géotextile mis en place et au sol autour de chaque pile. Les aciers corrodés sont également remplacés. Les travaux sont réalisés en fonction de la marée.

### **Mortier hydraulique et résine sur les piles**

Pour régler le problème de la stagnation d'eau sur le tablier et les piles, il est envisagé d'utiliser de la résine époxy.

### **Changement des appareils d'appui et réparation de la précontrainte extérieure**

Les appareils d'appui sont remplacés. Une précontrainte additionnelle est ajoutée à la précontrainte d'origine.

### **Travaux à l'extrémité de l'estacade côté mer**

- Les voiles d'accostage et les corbeaux présentent des marques de corrosion nombreuses. Ils sont changés. Les voiles nécessitent l'utilisation de barges sur pieux pour ces travaux ;
- Le caisson d'extrémité est conservé, seul le sable de lestage contenu dans le caisson est remplacé par du béton pour le rendre plus solide ;
- La poutre 48 (la dernière avant la cale d'accostage) est remplacée ;
- Le tablier est traité pour améliorer son étanchéité ;
- Un liant hydraulique modifié est prévu pour la sous-face du tablier.

### **Remplacement des équipements**

- Le remplacement des garde-corps et des échelles sont prévus selon un critère de réparabilité ;

À l'issue des travaux, les installations de chantier sont démontées et le site est remis au propre.

### **Le planning prévisionnel théorique**

La durée totale est estimée à 18 mois de mi-septembre 2024 à mi-juin 2026.

Des périodes de suspension stricte des travaux sont dès à présent prévues :

- Périodes estivales de fréquentation touristique pour permettre le transit des passagers vers l'île de Batz ;
- Périodes d'hydrodémolition : du fait des nuisances sonores, ces travaux se feront en dehors de la période de reproduction des oiseaux ;
- Périodes de travaux sur l'extrémité de l'ouvrage (enlèvement des voiles, poutres) à effectuer sur une année, la deuxième année) afin de limiter la gêne causée aux usagers ;

## Les plans techniques

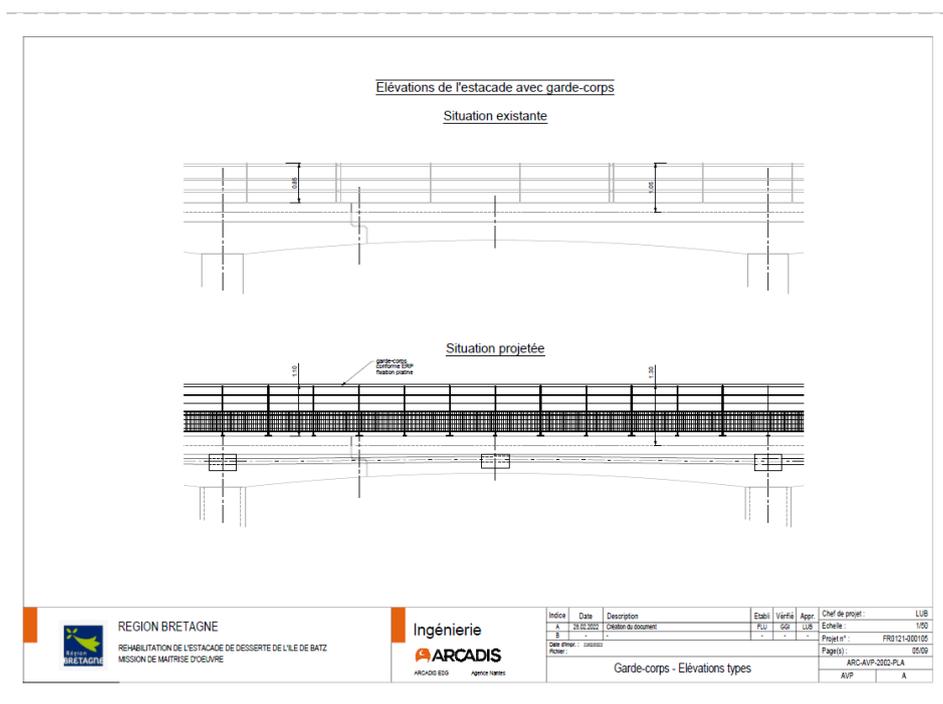
Ces plans ont été établis par le bureau d'études spécialisé ARCADIS et sont présentés en reproduisant la situation actuelle et la situation projetée à l'échelle 1/50 -ème par tranches de travaux.

Sont ainsi détaillés :

- les coupes transversales types sur appuis, sur massifs et à la clé, avec les travaux spécifiques concernant le tablier, les piles, l'élévation de l'estacade avec garde-corps, les réparations en partie basse (semelles des piles), précontraintes...

Ces plans expliquent également le phasage et l'avancée des travaux par modules.

Ci-dessous, le plan technique concernant les garde-corps :



Source : élévation de l'estacade avec garde-corps. (dossier DAE p.72)

## 3.IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Le projet de travaux sur l'estacade consistant en de grosses réparations d'un ouvrage existant, il est dispensé d'étude d'impact (article R.122-2 du code de l'environnement). L'autorité environnementale a été interrogée par la Région Bretagne sur ce point et a confirmé que cette opération est considérée comme hors champ de l'évaluation environnementale (courrier électronique du 9 juin 2022 adressé par l'Autorité environnementale à la région Bretagne, page 77 du dossier de présentation).

Conformément au code de l'environnement, article R 181-3, dans la mesure où le projet est dispensé d'étude d'impact, il convient de réaliser une étude d'incidence environnementale.

### 3.1. Étude d'incidence environnementale

#### 3.1.1. État initial de l'environnement

##### Milieu physique

Au plan géologique, l'estacade se situe sur un socle granitique qui plonge légèrement vers son extrémité. Ce socle est en partie recouvert par du sable sur moins d'un mètre de profondeur.

La zone de sismicité de l'estacade est classée 2, soit une zone d'aléa faible.

Le niveau des marées impacte les piles de l'estacade. Le marnage est important et peut atteindre 7,6 mètres dans le secteur.

La qualité des eaux littorales comprend deux aspects, un état physique et un état écologique qui forment l'état global. L'estacade se situe à la frontière entre deux masses d'eau. À l'ouest, celle de Léon-Trégor (FRGC 12) présente un état global moyen, à l'est, la masse d'eau « Perros-Guirec - Morlaix » (FRG09) présente un état global très bon.

Par sa position particulière, en bord de côte, l'estacade subit les risques naturels dus aux tempêtes et à l'élévation du niveau de la mer.

##### Milieu naturel

Le secteur de Roscoff est reconnu pour la qualité de son environnement. L'eau de mer, de grande qualité, favorise une faune et flore variées, dont font partie les champs d'algues parmi les plus importants d'Europe.

À l'est de l'estacade, la Baie de Morlaix présente plusieurs zones de protection :

-zone Natura 2000 « Baie de Morlaix » Directive Habitats (FR5300015)

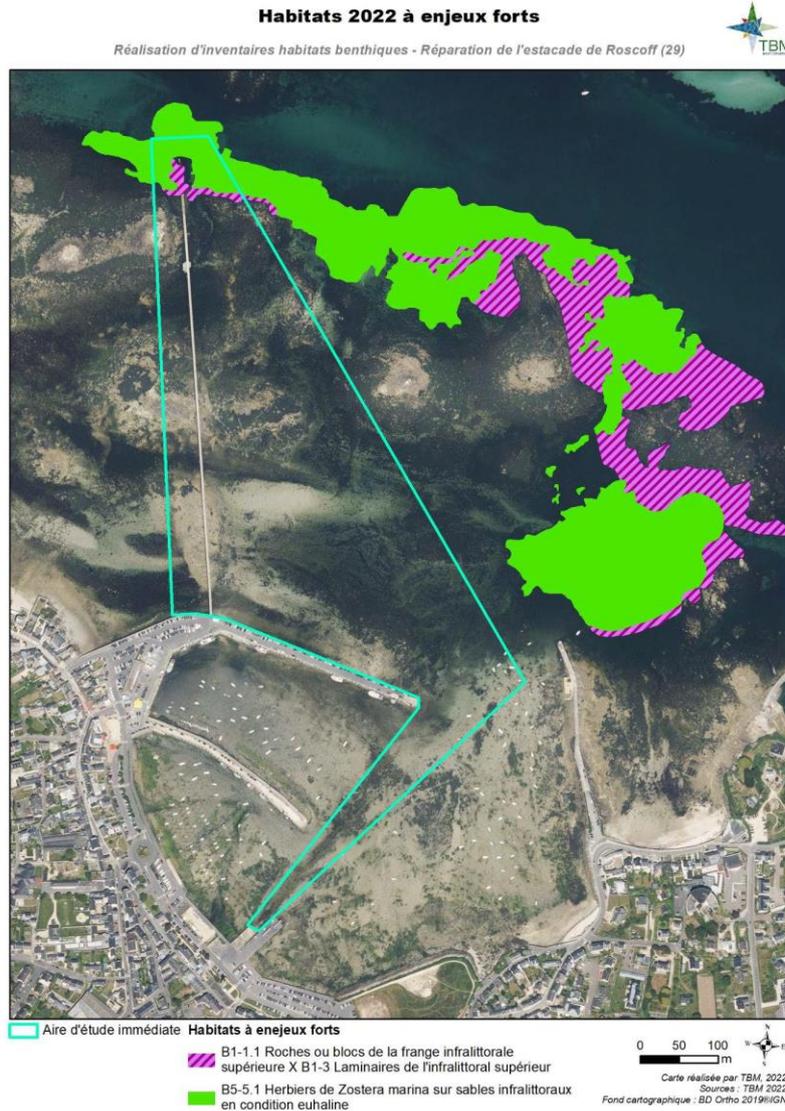
-zone Natura 2000 « Baie de Morlaix » Directive Oiseaux (FR5310073)

-ZNIEFF type II « Baie de Morlaix (530030177)

-ZICO « zone BT12 Baies de Morlaix et Carantec » à une distance de 800 m de l'estacade.

Les habitats et peuplements benthiques sont très présents autour de l'estacade, particulièrement représentés par des champs de laminaires. L'état général des herbiers et zostères marines est bon.

La carte ci-dessous synthétise la localisation des habitats à enjeux forts de la zone d'étude.



Source : Habitats benthiques à enjeux forts (Dossier DAE p.89)

Cependant, les oiseaux nicheurs ne fréquentent pas l'estacade (pas de cavités sur les piles soumises aux marées). L'île Verte représente un point de vigilance car située à 350 m à l'ouest de l'ouvrage et favorable à la nidification du Goéland argenté, de l'Huitrier pie, du Pipit maritime et du Tadorne de Belon.

On ne constate pas de stationnement de passereaux migrateurs mais le site est utilisé comme lieu de halte migratoire par la Bernache cravant, le Tournepièrre à collier, le Goéland leucophée et le Courlis corlieu. La présence de la Sterne Caugek, de Harle huppé et de Courlis cendré a été noté par le bureau d'études Biotope.

### Milieu humain

La liaison maritime avec l'île de Batz est importante pour la continuité territoriale entre Roscoff et l'île de Batz qui est un principe de service public. Elle concerne les 450 habitants recensés sur l'île et en saison estivale, le flot des navettes enregistre entre 2500 à 5000 visiteurs par jour en moyenne. Au total, la liaison transporte environ 250 000 passagers annuellement.

Le tourisme est une activité importante pour Roscoff qui reçoit en moyenne 80 000 visiteurs par an et pour l'île de Batz qui compte 80% de résidences secondaires et une quarantaine d'hébergements d'accueil. On s'y rend également pour la journée. Roscoff attire par la qualité architecturale de son bâti, la richesse de sa flore, son climat. L'île de Batz bénéficie d'un micro-climat grâce au Gulf Stream et présente une diversité de paysages littoraux.

Stationnement de proximité : l'estacade débouche sur le parking du vieux port, quai Parmentier, qui comprend environ 40 places. Des événements et manifestations s'y déroulent en période estivale, comme la fête foraine.

Les commerces du centre-bourg de Roscoff se trouvent à environ 150 m de l'extrémité sud de l'estacade. On trouve de nombreux bars et restaurants à proximité de l'estacade. A 100 m environ de l'estacade, près du centre nautique, une vente directe de poissons a lieu en fin d'après-midi.

La pêche professionnelle est une activité développée à Roscoff autour de la pêche aux crustacés et de poissons. Il existe deux ports : le vieux port, situé près de l'estacade, port de pêche et de plaisance et le port du Blosson, port en eaux profondes, port de pêche, accessible quelle que soit la marée, disposant d'une criée moderne, géré par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Morlaix. La culture d'algues est également une activité importante pour Roscoff.

Le cadre de vie exceptionnel, grâce à la richesse patrimoniale de Roscoff, est attesté par son classement en site patrimonial remarquable (ancienne ZPPAUP), l'estacade étant située dans le site. Roscoff possède de nombreuses demeures d'armateurs des 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles, témoins du commerce maritime florissant à cette époque. Sur ce point, l'avis favorable de l'architecte des Bâtiments de France a été rendu le 12 décembre 2022.

### **3.1.2. Description des enjeux dans le cadre du projet**

Les enjeux ont été classés selon le niveau qu'ils représentent : forts, modérés, faibles ou négligeables.

Sont qualifiés d'enjeux forts nécessitant une attention particulière :

- les zones de protection des habitats et des espèces d'oiseaux ;
- la protection du patrimoine architectural de Roscoff ;
- la qualité des eaux littorales (protection des plages), la sensibilité du milieu maritime ;
- la liaison maritime entre Roscoff et l'île de Batz (8 à 10 allers-retours hors saison et autour de 25 en juillet et août) ;
- le tourisme du fait du caractère touristique de Roscoff et du nombre de visiteurs à l'île de Batz en été ;
- la climatologie compte tenu du dérèglement climatique planétaire ;
- le site patrimonial remarquable (anciennement ZPPAUP) auquel appartient l'estacade.

Sont qualifiés d'enjeux modérés :

- les habitats et peuplements benthiques, particulièrement les habitats rocheux situés au niveau du caisson d'extrémité (laminaires, roches infralittorales et herbiers de zostères marines) ;
- le marnage des marées qui peut atteindre 7,6 mètres dans cette zone de travaux ;
- les risques naturels de tempête et élévation du niveau de la mer ;
- la proximité de l'île Verte à 350 m de l'estacade, milieux favorables à la nidification du Goéland argenté, Huitrier pie, Tadorne de Belon et Pipit maritime, même si lors des prospections de 2022 aucune nidification n'a été observée ;

- les déplacements et la réduction du stationnement à proximité du centre-bourg et des commerces des quais ;
- la cohabitation des activités de pêche (vente en directe) et les travaux sur le vieux port.

Sont qualifiés d'enjeux faibles :

- les oiseaux prénuptiaux et les oiseaux hivernants : pas de stationnement dans l'aire de l'estacade, seulement une recherche alimentaire et des îlots propices au repos.

Sont qualifiés de négligeables :

- la sismicité faible ;
- la bathymétrie connue ;
- la faible présence de chiroptères (pas de gîtes) ;
- les mammifères marins (disposant d'un large espace pour vivre et chasser, peuvent éviter le secteur de l'estacade en cas de dérangement).

### 3.1.3. Identification des pressions

Selon la terminologie employée dans le dossier, la pression correspond à la perturbation des caractéristiques d'un habitat ou d'une espèce. Elles peuvent être d'origine anthropique ou naturelle. Une pression se caractérise ensuite par son intensité.

Les différentes pressions générées par le projet sont les suivantes :

- la présence d'une équipe chantier sur site** : constituée d'une dizaine de personnes pendant la durée du chantier (18 mois) ;
- la circulation d'engins de chantier sur l'estran** : l'essentiel du chantier se fera sur l'estacade, cependant pour les travaux de l'extrémité nord, il est possible qu'il soit nécessaire de faire descendre des engins sur l'estran depuis la cale du Vieux Port de Roscoff, pour le transport du matériel et des matériaux ;
- l'installation provisoire d'équipements de chantier sur l'estran** : réalisée si la nécessité d'une barge de travail apparaît, les 4 pieux et la zone d'intervention couvriront une surface de 16 m<sup>2</sup> ;
- le bruit et les vibrations lors de la phase d'hydrodémolition du béton altéré** : cette phase de travaux devrait durer au maximum 4 à 5 mois, le bruit est supérieur à 90 décibels ;
- le rejet de résidus solides** liés à l'hydrodémolition du béton ;
- Les restrictions d'usage sur l'estacade** : elles seront surtout sensibles pour les personnes à mobilité réduite. Pour limiter la gêne, ces travaux se dérouleront sur une seule année 2025. La première année, le passage sera réduit à 1,50 m au niveau des échafaudages. En deuxième année, lors des travaux sur l'extrémité nord, le service public de transports en commun et le service de navettes seront réorganisés depuis le port du Bloscon ou une autre zone d'embarquement ;
- les restrictions de stationnement sur le Vieux Port et de circulation dans le centre-bourg** : le chantier entraînera la perte temporaire de 10% des places de stationnement. Ponctuellement, des règles de circulation dans le centre-bourg seront adaptées au passage de camions ;
- la modification temporaire de l'aspect visuel de l'estacade** : les échafaudages modifieront son aspect habituel. À l'issue des travaux de réparation, les changements esthétiques seront mineurs (piles

légèrement plus larges, changement de garde-corps, câbles de précontrainte additionnelle visibles sur les côtés du tablier). Cet aspect a été étudié avec l'Architecte des Bâtiments de France;

**-la mauvaise tenue du chantier** : par exemple, les déversements accidentels de produits polluants (hydrocarbures, huile de synthèse) et déchets.

Plusieurs de ces pressions peuvent s'exercer cumulativement. Si un effet est négligeable sur un enjeu fort, l'impact du projet est négligeable ; si un effet est fort sur un enjeu faible, l'impact du projet est modéré.

Les impacts environnementaux sont considérés comme modérés pour : la climatologie, les peuplements benthiques, la liaison maritime entre Roscoff et l'Île de Batz. L'impact sur les commerces est jugé faible.

### **3.1.4. Description des mesures ERC (éviter, réduire, compenser) associées**

Neuf mesures ont été définies pour la prise en compte des enjeux environnementaux, en concertation entre la Région Bretagne, l'équipe de maîtrise d'œuvre Arcadis et les bureaux d'études spécialisés en écologie maritime TBM Environnement et Biotope.

#### Deux mesures d'évitement :

- interdiction de créer une piste de chantier sur l'estran ;
- évitement géographique de l'Île Verte.

#### Cinq mesures de réduction :

- adaptation de la période de travaux sur l'année en faveur des oiseaux nicheurs ;
- réduire la circulation des engins de chantier sur l'estran ;
- groupage, ramassage et évacuation périodique des plus gros blocs de béton issus de l'hydrodémolition ;
- maintien d'un chantier propre ;
- remise en état du site de la base vie après la phase travaux.

#### Deux mesures de suivi :

- suivi du chantier, suivi du respect des obligations contractuelles par l'entreprise de travaux ;
- suivi de la recolonisation des habitats présents sur les pieux et le caisson d'extrémité.

Le dossier précise qu'il n'y aura aucun impact résiduel justifiant la mise en œuvre de mesures de compensation.

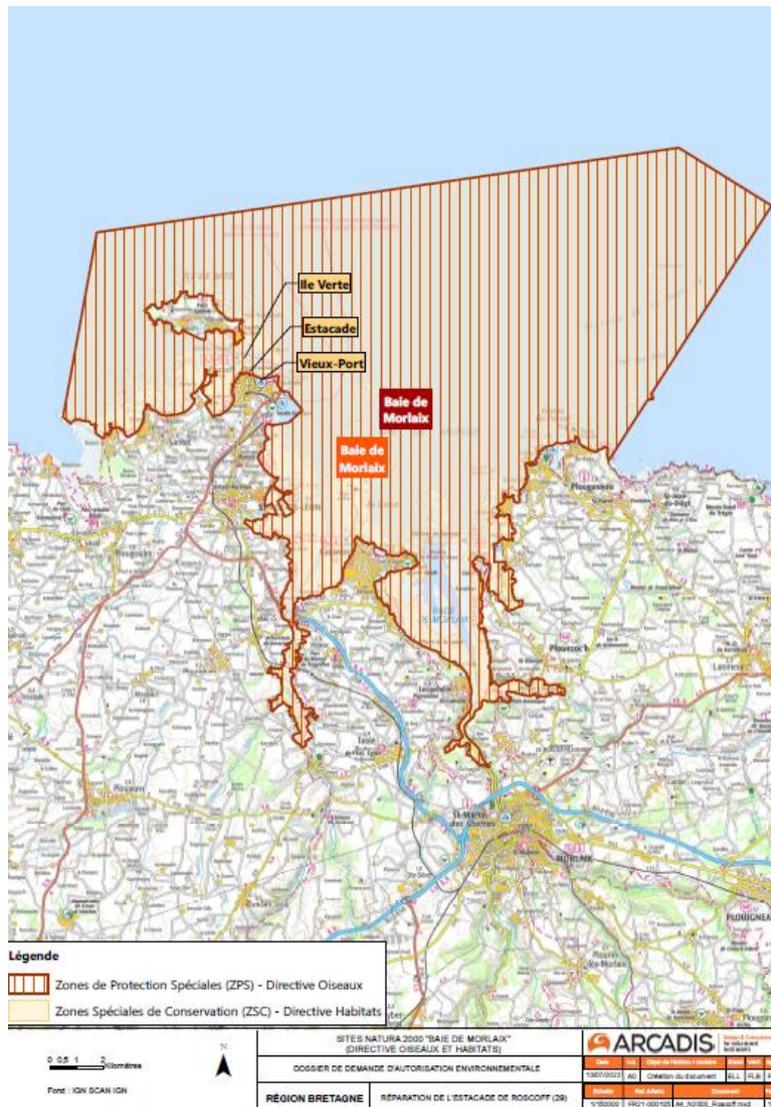
Un inventaire habitat benthique sera réalisé par un bureau d'études spécialisés au printemps 2026 pour évaluer les modifications et éventuels dégâts occasionnés sur les habitats benthiques.

## **3.2. Évaluation des incidences Natura 2000**

L'estacade de Roscoff est concernée par deux sites Natura 2000 à savoir la zone de protection spéciale (ZPS, directive oiseaux) et la zone spéciale de conservation (ZSC, directive habitats) « Baie de Morlaix ».

Le plan reproduit ci-dessous ces zones très étendues. Le Conseil Régional a fait appel à la société TBM Environnement pour réaliser un inventaire des habitats benthiques au droit et aux alentours de

l'estacade de Roscoff. La zone étudiée concerne l'estacade et la zone sur laquelle sont susceptibles de passer des engins de travaux.



Source : sites Natura 2000 Baie de Morlaix. (dossier DAE p.111)

### 3.2.1. Zone Natura 2000 « baie de Morlaix », Directive Habitats (FR300015)

Sur la zone d'étude, 17 habitats ont justifié la désignation de ce site Natura 2000. Les principaux habitats sont les récifs et les bancs de sable.

Le site de la baie de Morlaix comprend notamment le secteur Roscoff/ Ile de Batz, grand plateau rocheux à la biodiversité exceptionnelle dont les laminaires remarquables et qui a justifié la création de la station marine de Roscoff. Il comprend aussi la Baie de Morlaix où se jettent deux petits fleuves côtiers, la rivière de Morlaix et la rivière La Penzé et comprend un chapelet d'îles et d'îlots.

Les principaux habitats d'intérêt communautaire sont :

- les prés-salés continentaux,
- les récifs et les fonds marins de faible profondeur,
- les grands criques et les baies peu profondes,

- sur les plateaux, des landes sèches littorales,  
- les îlots et les hauts-fonds du plateau de la Méloine servent d'abris et de repos aux phoques gris en migration d'ouest en est et vers le Royaume-Uni ; ils fréquentent aussi les parages riches de l'île de Batz.

La société spécialisée TBM environnement a été mandatée par la Région Bretagne pour réaliser un inventaire des habitats benthiques au droit et aux alentours de l'estacade de Roscoff.

L'étude s'est déroulée sur une grande marée et une journée de prospection caméra et à mobilité 4 personnes (sur 3 jours).

L'ensemble de la zone prospectée présente un habitat rocheux diversifié. On note surtout des habitats de sable fin ou de sédiments grossiers et des herbiers de zostères marines à enjeux. On y trouve des zones de laminaires et ceintures d'algues diverses.

Au droit de l'estacade :

L'effet des travaux est considéré modéré pour les peuplements benthiques ; Le projet est susceptible de détruire des habitats et peuplements lors de la mise en place d'échafaudages. Le passage ponctuel des engins terrestres n'est pas écarté même si la création d'une piste de chantier n'est pas envisagée.

Lors d'installation de barges sur pieux, la présence d'une barge concerne une emprise au sol de 16 m<sup>2</sup> environ. Au regard de la surface de la zone, l'impact est donc négligeable. Les opérations d'hydrodémolition s'effectuent prioritairement à partir de l'estacade. Le volume des résidus laissés sur place est réduit au maximum, les projections de béton sont récupérées au moyen d'un géo textile.

Il est précisé que l'activité des navettes n'est pas considérée comme menaces ou pressions ayant des répercussions notables sur le site Natura 2000.

### **3.2.2. Zone Natura 2000 « Baie de Morlaix », Directive Oiseaux (FR5310073)**

La société Biotope a été mandatée par la Région Bretagne pour réaliser l'inventaire de l'avifaune et des chiroptères au droit et aux alentours de l'estacade.

#### Oiseaux nicheurs

Dans le voisinage de l'estacade, la présence de l'île Verte, à 350 mètres à l'ouest, a accueilli en 2022 au moins 3 couples de Goéland argenté, un couple d'Huitrier pie, 3 couples d'hirondelle de rivage, 2 à 3 couples de Pipit maritime, bien que site favorable au Tadorne de Belon, il n'a pas été observé.

#### Oiseaux prénuptiaux

20 espèces d'oiseaux ont été observées dans l'aire d'étude immédiate dont 4 espèces sont migratrices strictes : la Bernache cravant, le Tournepierre à collier, le Goéland leucophaée et le Courlis corlieu. L'aire d'étude immédiate présente un intérêt faible en période de migration prénuptiale.

#### Oiseaux hivernants

Seuls la Sterne Caugek, le Harle huppé, la Bernache cravant, le Tournepierre à collier, le Courlis cendré se trouvent dans l'aire élargie en période d'hivernage.

L'aire d'étude immédiate est favorable aux espèces inféodées des milieux côtiers.

### Chiroptères

Aucun contact n'a été enregistré. Le milieu ne leur semble pas favorable du fait de l'exposition au vent et de milieux davantage favorables et trouvant à proximité.

### Autre faune

Aucun mammifère marin n'a été observé sur l'aire d'étude immédiate.

### Poissons

Le bar européen, les espèces courantes et de mulets ont été contactés sur l'aire d'étude immédiate.

## **3.2.3. Identification des pressions**

Dans le cadre de l'analyse des impacts environnementaux, ont été retenus :

- pour les oiseaux nicheurs : niveau d'enjeu moyen ;
- pour les oiseaux pré-nuptiaux et hivernants : niveau d'enjeu faible, car d'autres reposoirs existent plus éloignées de l'estacade.

Les pressions générées par le projet sont :

- la présence d'une équipe chantier ;
- la circulation d'engins de chantier ;
- le bruit généré par certaines phases de travaux.

L'effet est cependant considéré comme négligeable pour les raisons suivantes : le planning des travaux prévoit une réalisation de l'hydrodémolition en dehors de la période de nidification des oiseaux. Il existe dans la baie de Morlaix de nombreux reposoirs plus éloignés de l'estacade pour les oiseaux pré-nuptiaux et hivernants.

Il est précisé que l'activité des navettes n'est pas considérée comme menaces ou pressions ayant des répercussions notables sur le site Natura 2000.

## **3.2.4. Mesures d'évitement, de réduction et de suivi**

Les mesures suivantes ont été définies en concertation entre la cellule maîtrise d'ouvrage de la Région Bretagne, l'équipe de maîtrise d'œuvre Arcadis et les bureaux d'étude en écologie marine TBM environnement et Biotope. Elles sont à la charge des entreprises réalisant les travaux.

### -Mesure d'évitement N°1 : Interdiction de créer une piste de chantier sur l'estran

- interdiction de piste de chantier sur l'estran ;
- possibilité de rouler directement sur le terrain naturel de manière limitée à certaines phases de travaux.

### -Mesure d'évitement n°2 : évitement géographique de l'île Verte au cours de la phase travaux

- Pas de visite sur l'île, site de nidification

### - Mesure de réduction n°1 : adaptation de la période des travaux sur l'année en faveur des oiseaux nicheurs

- Pas d'hydrodémolition pendant la période de nidification (limite fin mars, ne pas déborder sur avril).

### - Mesure de réduction n°2 : réduire la circulation des engins de chantier sur l'estran

- Privilégier le travail depuis le tablier de l'estacade ou de la barge sur pieux ;



Source : modèle de barge sur pieux. (dossier DAE p.60)

- circulation sur l'estran très occasionnelle et limitée aux interventions irréalisables par d'autres moyens.

-Mesure de réduction n°3 : groupage, ramassage et évacuation périodique des plus gros blocs de béton issus de l'hydrodémolition

- Obligation de ramassage des blocs supérieurs à 10 cm. L'entreprise de travaux est libre du choix des moyens d'atteindre ce résultat.

-Mesure de réduction n°4 : maintien d'un chantier propre

- Obligation de ne pas générer de risque de pollution ou d'atteinte à la sécurité : déchets ramassés, triés, jetés ; engins et outils rangés selon les normes en vigueur ;

-Mesure de réduction n°5 : remise en état du site de la base de vie après la phase travaux

- La base vie et installations de chantier située sur le quai Parmentier est remise en état à l'issue des travaux.

-Mesure de suivi n°1 : suivi de chantier/ suivi des obligations contractuelles par l'entreprise de travaux

- La thématique HSE « Hygiène, Sécurité, Environnement » sera abordée systématiquement lors des réunions de chantier hebdomadaires ; en cas de non-respect des règles contractuelles, des rappels à l'ordre seront formalisés par le maître d'ouvrage (Région Bretagne) et le maître d'œuvre ; en cas de non-conformité, rappels suivis de pénalités.

-Mesure de suivi n°2 : suivi de la recolonisation des habitats présents sur les pieux et le caisson d'extrémité

- Réalisation d'un inventaire habitat benthique par un bureau d'études spécialisé selon des modalités similaires à l'inventaire réalisé par la société TBM Environnement en 2022 ; coût : 8 000 € à la charge du Conseil Régional de Bretagne.

Les mesures prises (hors mesure de suivi n°2) sont inscrites dans les pièces contractuelles du marché des travaux.

Des mesures prises, il résulte que le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié les zones de protection Natura 2000 proches.

#### 4.LA COMPOSITION DU DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier d'enquête est constitué des pièces suivantes :

- l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête en date du 14 février 2023 (5 pages)
- l'avis de l'ABF (1 page)
- l'avis d'enquête publique (1 page)
  
- le dossier de demande d'autorisation environnementale intitulé « Réparation de l'estacade de Roscoff (29) », relié, comprenant 277 pages, divisé en 10 parties comprenant :
  1. le formulaire Cerfa 15964\*02
  2. la présentation du pétitionnaire
  3. les plans de localisation
  4. l'attestation de propriété
  5. la présentation détaillée du projet
  6. les plans techniques
  7. la dispense de l'étude d'impact
  8. l'étude d'incidence environnementale
  9. le document d'incidence Natura 2000
  10. Annexes : réalisation d'inventaires habitats benthiques et herbiers de zostères marines (TBM 2022), l'étude avifaunistique et chiroptérologique (Biotope 2022), le formulaire standard de données FR5310073 Baie de Morlaix et le formulaire standard de données FR5300015 Baie de Morlaix ;
- La note de présentation « Réparation de l'estacade de Roscoff (29), agrafée, comprenant 17 pages et 1 carnet de vues 3D au format A3 de 7 pages,
- Complément au dossier d'enquête (16 pages) : textes qui régissent l'enquête publique, l'insertion de l'enquête publique dans la procédure administrative, les avis requis, les décisions nécessaires au démarrage des travaux ; en annexe l'avis de l'ABF et la décision de non-opposition à la déclaration préalable de travaux au nom de la commune, 1 erratum ;
  
- 1 registre d'enquête en mairie de Roscoff et 1 registre d'enquête en mairie de l'île de Batz ;
- 2 journaux contenant les avis d'annonces légales parus le 20 février et le 13 mars 2023 ;

## 5. L'ORGANISATION ET LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE

### 5.1. Phase préalable à l'ouverture d'enquête

#### 5.1.1. Désignation du commissaire enquêteur

J'ai été désignée par ordonnance de Monsieur le Conseiller délégué en date du **19 janvier 2023** en qualité de commissaire enquêteur.

#### 5.1.2. Préparation de l'enquête publique

**Le 27 janvier 2023**, après lecture du dossier reçu de la préfecture du Finistère, je me suis entretenue avec Madame Nadège Pennors, chargée des procédures réglementaires, service ingénierie de la direction des ports, Conseil régional de Bretagne.

**Le 14 février 2023** de 10h15 à 12h30 s'est tenue, en mairie de Roscoff, une réunion dont l'ordre du jour portait sur les points suivants : avancée du projet, échanges sur les problématiques à prendre en compte et les modalités de l'enquête publique ;

Participaient à cette réunion :

Pour la mairie de Roscoff :

- Michel AUTRET, adjoint, VP EPIC
- Jean-Jacques SEVERE, adjoint (suppléant)
- Loïc MARON, EPIC port,
- Jean-Jacques ROIGNANT, EPIC Port, délégué aux affaires maritimes
- Philippe PACE, Directeur Général des Services

Pour l'île de BATZ :

- Éric GRALL, maire
- Armand GLIDIC, chargé des affaires maritimes

Pour la région Bretagne :

- Laurence BARRERE, cheffe du service ingénierie, direction des ports et cheffe du projet estacade (SPI/PP)
- Nadège PENNORS, chargée des procédures réglementaires, service ingénierie, direction des ports,
- Pascal LE BERRE, antenne portuaire de Brest, chef du pôle aménagement direction des ports, antenne portuaire de Brest.

Et Maryvonne MARTIN, commissaire enquêteur.

**Par arrêté du 14 février 2023**, Monsieur le préfet du Finistère a prescrit l'enquête publique unique préalable à la demande d'autorisation environnementale présentée par la Région Bretagne dans le cadre des travaux de réfection de l'estacade à Roscoff.

Cet arrêté précise :

-Que cette demande présentée par la région Bretagne porte sur la réfection de l'estacade et qu'il s'agit principalement de réparations de la passerelle (tablier, voiles d'accostage, corbeaux), des 47 piles et semelles ainsi que de l'extrémité de l'estacade ;

-Que l'enquête se déroulera du lundi 13 mars à 9h00 au vendredi 14 avril 2023 à 17h00 pendant une durée de 33 jours consécutifs sur les communes de Roscoff et de l'île de Batz. La mairie de Roscoff est désignée comme siège de l'enquête publique.

-Que le dossier sera consultable, pendant toute la durée de l'enquête, en mairies de Roscoff et de l'Île de Batz, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, ainsi que sur un poste informatique à la mairie de Roscoff aux heures et jours d'ouverture habituels au public et sur le site internet des services de l'État dans le Finistère : [www.finistere.gouv.fr](http://www.finistere.gouv.fr), rubriques : publications -publications légales-enquêtes publiques, et sur le site de la Région Bretagne : <https://ports.bretagne.bzh>.

-Que le public pourra formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête, du lundi 13 mars 2023 (9h00) au vendredi 14 avril 2023 (17h00) selon les modalités suivantes :

1. dans le registre à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, ouvert en mairies de Roscoff et de l'Île de Batz ;
2. par courrier adressé au commissaire enquêteur à la mairie de Roscoff, 6 rue Louis Pasteur, CS 60069 -29682 ROSCOFF Cedex, avec la mention « à l'attention du commissaire enquêteur » ;
3. par courrier électronique transmis à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : [Pref-consultations@finistere.gouv.fr](mailto:Pref-consultations@finistere.gouv.fr)
4. par observations écrites ou orales reçues par le commissaire enquêteur.

-Qu'il est possible d'obtenir des informations complémentaires auprès de la direction des ports/service ingénierie – Région Bretagne ; courriel : [secretariat.transports@bretagne.bzh](mailto:secretariat.transports@bretagne.bzh) ;

**Le 6 mars 2023**, je me suis rendue à Roscoff, puis à l'Île de Batz pour vérification des dossiers et dépôt des registres d'enquête. À cette occasion j'ai emprunté la navette des « Vedettes de l'Île de Batz » à partir de l'estacade à l'aller avec retour dans le Vieux port de Roscoff. Ces trajets m'ont permis de constater l'état actuel de l'estacade dans son environnement.

### **5.1.3. Publicité de l'enquête**

L'avis au public a été publié dans deux journaux diffusés dans le département :

- Le Télégramme et Ouest-France du 20/02/2023 (1er avis) et 13/03/2023 (2ème avis) ;
- L'avis d'enquête a été affiché : en mairies de Roscoff et de L'Île de Batz ;
- Sur site à Roscoff : panneau d'affichage du bureau du Port à proximité de l'estacade de Roscoff, à l'office du Tourisme de Roscoff, à la capitainerie du port du Blosson à Roscoff, au port de plaisance du Blosson à Roscoff,
- Sur site à l'Île de Batz, sur le quai d'embarquement et à l'office du tourisme ;

#### Internet

L'avis était consultable sur le site internet des services de l'État dans le Finistère, sur le site de la Région Bretagne, ainsi que sur les sites municipaux ;

#### Publicité complémentaire

À partir du 13 mars 2023 un affichage complémentaire a été apposé sur le Vieux Port, au bureau des plaisanciers ;

Le quotidien Ouest-France a publié le 27 février 2023 un article annonçant l'enquête publique ;

L'enquête publique a été annoncée par un article illustré de photos dans le bulletin municipal « Roscoff Infos » n°65, hiver 2023 ; ce périodique est distribué dans les boîtes aux lettres des habitants de Roscoff et disponible à la mairie, office du tourisme et commerce (tirage : 2300 exemplaires) ;

J'ai pu observer également que l'enquête était également annoncée sur le panneau lumineux installé sur le Vieux Port à Roscoff ;

L'affichage à Roscoff a fait l'objet d'un constat par le brigadier-Chef principal de Police Municipale de la commune de Roscoff (pièces jointes au dossier);

L'affichage à l'Île de Batz a été contrôlée par la commissaire enquêtrice et le personnel de la mairie (photos en pièces jointes au dossier).

Les formalités d'affichage pour les communes de Roscoff et l'Île de Batz ont été certifiées par les maires.

Les mesures prises montrent que le public a été bien informé du déroulement de l'enquête.

## 5.2. Phase d'enquête publique

### 5.2.1. Déroulement de l'enquête

L'enquête publique s'est déroulée du 13 mars 2023 à partir de 9h00 jusqu'au 14 avril 2023 à 17h00, soit 33 jours consécutifs, conformément à l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête du 14 février 2023.

Les 5 permanences du commissaire enquêteur se sont tenues en mairies :

À Roscoff : les lundi 13 mars de 9h00 à 12h00, mercredi 22 mars de 9h00 à 12h00, samedi 1<sup>er</sup> avril de 9h30 à 11h30 et vendredi 14 avril de 14h00 à 17h00.

À l'Île de Batz : le mardi 11 avril de 14h00 à 17h10.

En dehors de ces permanences, le dossier d'enquête et le registre d'enquête étaient consultables à l'accueil de chaque mairie et sur un poste informatique en mairie de Roscoff.

### 5.2.2. Résumé des permanences

Permanences	Dates	Personnes rencontrées	Inscriptions sur registre	Documents Remis
P1 à Roscoff	13 mars 2023	0		1 lettre
Hors permanence à l'Île de Batz	14 mars 2023		2	
P2 à Roscoff	22 mars 2023	0		
P3 à Roscoff	1 <sup>er</sup> avril 2023	5		

P4 à l'Île de Batz	11 avril 2023	5	3	
Hors permanence à Roscoff	11 avril 2023			1 lettre
P5 à Roscoff	14 avril 2023	6	1	2 lettres
Hors permanence à l'Île de Batz	14 avril 2023		3	

### 5.2.3. Réunion d'information par la Région Bretagne à l'Île de Batz, le 13 mars 2023

Le lundi 13 mars 2023 à 18h00, la population de l'Île de Batz a été invitée à une présentation du projet de réparation de l'estacade organisée par la Région Bretagne, en présence du maire et des élus de la commune.

Une centaine d'habitants de l'Île de Batz se sont déplacés Salle Ker Anna. Les principales questions ont porté sur les modifications de la desserte de l'île pendant les travaux et la prise en compte de l'accessibilité PMR.

### 5.2.4. Climat de l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein.

### 5.2.5. Clôture de l'enquête

Le registre d'enquête ouvert à la mairie de Roscoff a été clos par le commissaire enquêteur le 14 avril 2023 à 17h00 à l'issue de la cinquième et dernière permanence.

Le registre d'enquête ouvert en mairie de l'Île de Batz a été clos par le commissaire enquêteur le 20 avril 2023 à réception du registre adressé par voie postale.

## 5.3. Phase postérieure à l'enquête publique

### 5.3.1. Remise du procès-verbal d'enquête

Le procès-verbal de synthèse a été adressé par voie électronique à Madame Nadège PENNORS et Madame Laurence BARRERE du Conseil Régional de Bretagne (service Direction des Ports), avec des questions complémentaires du commissaire enquêteur.

Le 20 avril 2023, ce procès-verbal a été présenté en visio-conférence à Madame Nadège PENNORS et Madame Laurene BARRERE. Ont également participé à cette réunion Monsieur Pascal LE BERRE, chef du pôle aménagement direction des ports, antenne portuaire de Brest et Monsieur Sébastien Martin, service ingénierie, direction des ports, Conseil régional. Ce procès-verbal a fait l'objet d'échanges sur le déroulement de l'enquête publique.

### 5.3.2. Réception du mémoire en réponse du maître d'ouvrage

Le mémoire en réponse a été reçu par voie électronique le 4 mai 2023 et par voie postale le 6 mai 2023.

## 6. LES AVIS DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES

### 6.1. Avis de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

La DDTM 29 service DML (délégation à la mer et au littoral) a rendu son avis le 08 novembre 2022. Celui-ci a validé l'évaluation des incidences Natura 2000. Le projet a reçu un avis favorable sous réserve du respect des prescriptions environnementales indiquées dans le dossier de demande d'autorisation environnementale. Avis non joint au dossier, cité comme avis requis dans le dossier d'enquête publique – autorisation environnementale p.10.

La DDTM 29 service Aménagement a rendu son avis le 27 décembre 2022. Il confirme qu'au titre de la loi Littoral, en dehors de l'espace urbanisé la bande des 100 mètres, peuvent être admises les installations nécessaires à des services publics. Les travaux sont également situés en site patrimoniale remarquable. Avis non joint au dossier, cité comme avis requis dans le dossier d'enquête publique – autorisation environnementale p.10.

### 6.2. Avis de l'architecte des Bâtiments de France

L'architecte des Bâtiments de France après examen du projet a donné son accord pour ces travaux divers, par avis en date du 12 décembre 2022.

Il est précisé dans cet avis que :

- l'immeuble concerné est situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable et que les articles L.632-1 et L.632-2 du code du patrimoine sont applicables.
- Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du code de l'urbanisme.

### 6.3. Autre avis requis

La commission locale de l'eau du SAGE Léon Trégor et l'ARS de Bretagne n'ont pas fait de retour d'avis dans le délai imparti.

## 7. LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

### 7.1. Bilan des observations

J'ai reçu 16 observations se répartissant comme suit :

- 1 Observation écrite sur le registre de Roscoff : R RO 1
- 8 Observations écrites sur le registre de l'île de Batz : R BA 1 à R BA 8
- 4 Lettres ou notes annexées au registre de Roscoff : L 1 à L 4
- 1 Observation par voie électronique : M 1
- 2 Observations Orales : OO1 et OO2

J'ai reçu 14 visites lors des permanences en mairie.

Ont participé à l'enquête publique :

- des habitants de Roscoff et l'île de Batz,
- les associations suivantes :
  - o l'ASSR (association pour la sauvegarde des sites de Roscoff)

- l'association Gladenez (de l'Île de Batz)
- les professionnels ou groupements suivants :
  - le GIE « Compagnie des Vedettes de l'Île de Batz »
  - des représentants de la SNSM de l'Île de Batz
- des élus des deux communes ;

Le tableau de dépouillement de l'ensemble des observations, lettres, et mail est joint en annexe au procès-verbal de synthèse (10 pages).

Le tableau ci-après permet d'apprécier la répartition des remarques par thèmes.

Thèmes des observations	Nombre de remarques
qualité du dossier – demandes de précisions	<b>2</b>
Dessertes maritimes	<b>3</b>
Navettes Port du Bloscon / Vieux-Port	<b>3</b>
Accessibilité PMR	<b>4</b>
Cadre de vie : impact paysager	<b>2</b>
Impacts environnementaux sur les habitats et peuplements benthiques par l'hydrodémolition	<b>1</b>
Divers : plaque rappelant l'inauguration de l'ouvrage par Madame A.M. Peysson	<b>1</b>

Les avis sont favorables voire très favorables à la réfection de l'estacade de Roscoff. Des participantes à la réunion de présentation par le Conseil Régional de Bretagne se félicitent que l'estacade soit gardée car indispensable à l'île et précieuse pour ses habitants. Les contraintes des travaux sont bien acceptées, sous condition d'une organisation de navette si le débarquement doit s'effectuer au Port du Bloscon. L'amélioration de l'accès PMR est rappelée par la majorité des déposants.

## 7.2. La synthèse des observations

- Qualité du dossier : demandes de précisions  
(L2 LE BARS, L4 Association ASSR)

Le dossier n'a pas fait l'objet de nombreuses remarques sur ce chapitre. Un déposant souligne le point positif de la large part consacrée à l'environnement ainsi que l'établissement d'une situation « zéro » qui permet un suivi de l'écosystème.

L'association ASSR demande cependant des précisions sur les dimensions de l'épaisseur des piles et de leur partie haute ; demande de précision sur le traitement LHM (par liants hydrauliques modifiés) du béton ; demande de complément du dossier par une modélisation de l'ouvrage ;

- Dessertes maritimes  
(R BA 4 PRIGENT, L3 CREACH, M1 LESCOP)

Les déposants s'inquiètent de l'organisation de la desserte qui prévoit des embarquements – débarquements au port du Bloscon. La compagnie des vedettes de l'Île de Batz, des membres actifs de la

SNSM soulignent la difficulté d'accès au port du Blosson (distance rallongée, complexité des conditions de navigation par vents de nord, nord-est et est). De nouveaux horaires sont à prévoir.

- Navettes Port du Blosson / Vieux-Port  
(R BA 4 PRIGENT, R BA 7 GUERLUS, R BA 8 PORTANELLI)

Plusieurs déposants soulèvent la question des navettes à organiser pour permettre en cas de débarquement au port du Blosson de rejoindre le centre-bourg de Roscoff. Ce point est important car le trajet à pied prend de 23 à 28 mn (selon Google Maps) ;

Le public considère qu'il s'agit d'un impact humain important touchant les personnes âgées, les collégiens, les professeurs des écoles et collège venant du continent et se rendant à l'île de Batz, les salariés des entreprises y travaillant journalièrement ; les rendez-vous médicaux sont aussi évoqués ; De nombreux îliens disposent de garages ou emplacements pour leurs véhicules dans le secteur du centre de Roscoff ou autour ;

Il est demandé que cette navette soit spécifique et gratuite.

- Accessibilité PMR : revoir les marches, ponton flottant, contrôle de l'accès à l'estacade  
(R BA 1 TROIFFARD, R BA 2 DARBOIS, R BA 3 CARDINAL, R BA 8 PORTANELLI)

Un déposant s'est étonné d'entendre dire que l'accessibilité PMR ne s'appliquait pas aux équipements portuaires. Les marches actuelles de la cale d'accostage sont à revoir, pour certains à supprimer ; des propositions sont présentées ci-dessous.

Pour assurer un embarquement et un débarquement sûrs, un déposant préconise un ponton flottant à installer au Vieux-Port pour l'amélioration de l'accessibilité PMR.

Un contrôle de l'accès à l'estacade quand elle sera limitée à 1,50m de large et réservée aux personnes se rendant ou revenant de l'île est souhaitable.

- Cadre de vie : impact paysager  
(L4 ASSR, M1 LESCOP)

L'association ASSR estime que l'estacade est devenue en plus d'une liaison territoriale entre l'île et le continent, une promenade patrimoniale en mer (550m) avec vue imprenable sur le chenal de Batz et la ville de Roscoff. L'association considère au vu du projet présenté qu'il est nécessaire de soigner son aspect esthétique et pérenne. Une autre forme de garde-corps avec maintien de lisses ou l'utilisation de bois pour les garde-corps sont évoquées. Le bois est également proposé pour habiller le haut des piles par adjonction de tympans.

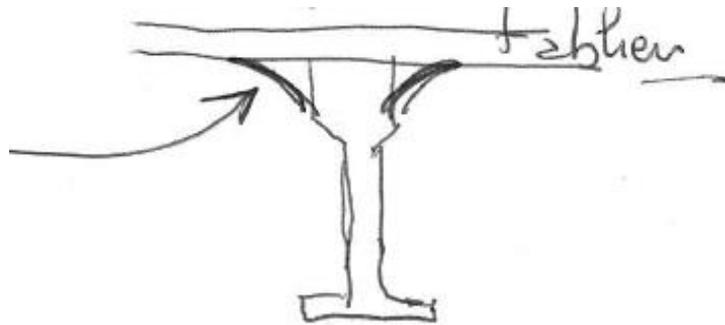
- Impacts de l'hydrodémolition sur les habitats et peuplements benthiques  
(L2 LE BARS)

Un déposant s'inquiète des rejets de résidus solides liés à l'hydrodémolition du béton, quantité négligeable à l'échelle de l'océan mais pas à l'échelle locale. Crainte des impacts sur la qualité des eaux littorales considérées comme un enjeu fort.

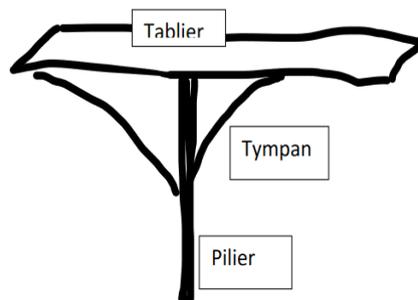
### 7.3. Les propositions présentées par le public

- Travaux sur les piles et les garde-corps (L4 ASSR, M1 LESCOP)

Voici le croquis présenté par l'ASSR de manière à alléger la partie haute des piles modifiée :



Et celui d'un autre déposant proposant des tympan en bois :



Concernant le modèle de garde-corps, l'association craint la rouille sur la partie basse grillagée et propose 2 lisses supplémentaires, aux normes, pour l'entretien et l'esthétique.

- Travaux sur les marches  
(L3 CREACH, R BA 3 CARDINAL, OO2 GLIDIC) :

Actuellement trop hautes et trop petites. Certains déposants demandent de les supprimer et de les remplacer par des « stries » ou « des rainures » dans le béton. D'autres demandent de revoir leur hauteur, leur longueur et d'aménager une légère inclinaison ;

Un autre déposant propose un élargissement de la passerelle pour combiner une rampe lisse, des marches et faciliter le croisement des usagers montants et des usagers descendants ;

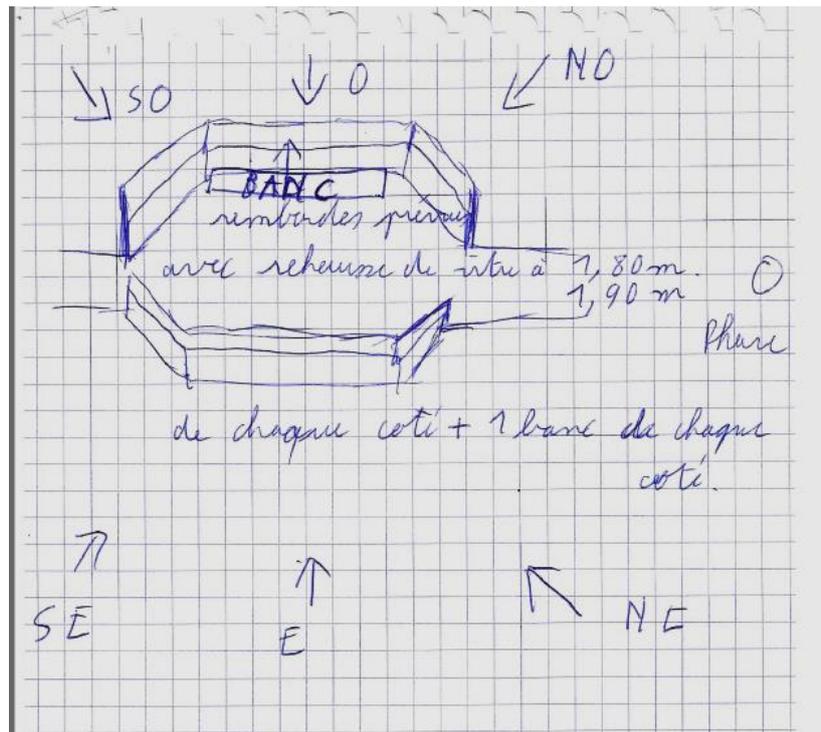
Une dernière proposition consiste à prévoir une bande avec rainures à la place des marches sur le côté Est de la cale d'accostage.

- Travaux sur l'aire de virage ou « rond-point » (L3 CREACH, L1 SEITE))

Une proposition consiste à réaliser un abri en bout d'estacade : proposition de rehausse de vitrage à hauteur de 1,80 à 1,90 m et installation de bancs (un croquis est joint).

M. SEITE propose sur son croquis d'ensemble de l'estacade une guérite pour les passagers.

Croquis de M. CREACH :

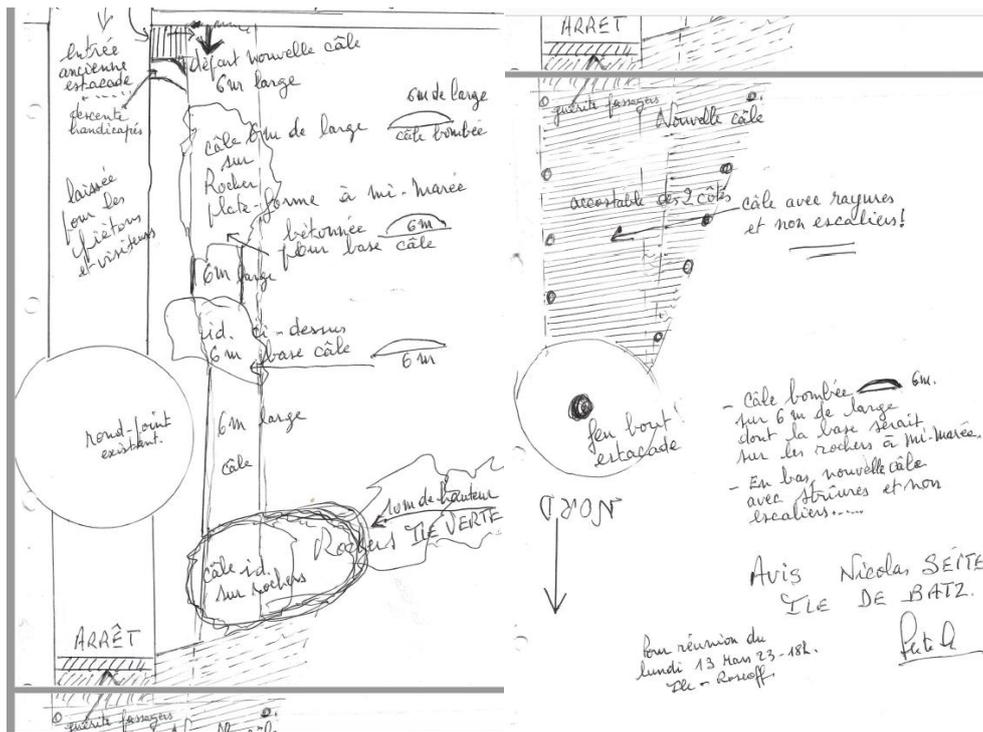


- Changements des organeaux et de la rambarde sur cale d'accostage  
(CREACH L3)

la compagnie des vedettes de l'île de Batz souhaite qu'ils soient remplacés par des organeaux en inox 316 L de dimensions de 30 mm de section pour les bords et 40 mm de section au milieu ; la rambarde pourrait être également en inox sur les premiers 30 mètres de la cale d'accostage.

- Travaux sur la passerelle  
(R BA 3 CARDINAL, L1 SEITE) :

Une proposition concerne l'élargissement de la passerelle ou même de doubler la cale actuelle d'une cale prenant appui sur les rochers à mi-marée (croquis ci-dessous) :



- Travaux sur voiles d'accostage  
(CREACH L3)

Les nouvelles voiles doivent être droites et non inclinées comme actuellement de manière que les pare-battages des navires ne passent pas entre les voiles d'accostage.

- Divers  
(Association Gladenez de l'Île de Batz R BA 6)

L'association souhaite, d'un point de vue patrimonial, que soit conservé le témoignage de l'inauguration de l'estacade en 1969 par A.M. Peysson, gravé par ses soins dans le béton.

## 8. LES QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

- Navettes Port du Blosson / Vieux-Port

Cette question est essentielle pour les habitants de l'Île de Batz. La Région Bretagne, par son réseau de transports BreizhGo ne pourrait-elle pas mettre en place, dans l'esprit de la Loi d'Orientation des Mobilités, un service desservant le Vieux Port et le port du Blosson ?

- Amélioration de la prise en charge de la PMR

Les marches ne sont pas adaptées aux modes de déplacement actuels (avec caddies ou valises à roulettes).

Cette réhabilitation de l'estacade me paraît l'occasion de remédier à ce problème de « marches trop hautes, trop courtes », voire tout simplement gênantes. Que pouvez-vous proposer pour améliorer cette situation ?

- Évacuation - stockage - recyclage des déchets de béton supérieurs à 10 cm

L'hydrodémolition implique le rejet de matériaux inertes sur l'estran, fines et petits blocs de béton. Les blocs de béton de 10 cm sont enlevés à la main selon le dossier et évacués. Pouvez-vous préciser comment ils sont évacués, vers où et s'ils font l'objet d'un recyclage ?

- Couleur des garde-corps

Les garde-corps sont représentés avec différentes couleurs dans le dossier, cela va du blanc au gris foncé et même vert ? Quelle est la couleur retenue et quand sont-ils peints ?

- Suivi du chantier et information du public

Le maître d'ouvrage étant la Région Bretagne, pouvez-vous préciser l'organisation du suivi du chantier et comment la population sera informée des évolutions (dates, lieux d'accostage des vedettes de l'Île de Batz, horaires des navettes Blocon / Vieux Port) ?

## 9. LES CONSULTATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS

Collectivités territoriales consultées (art.10 de l'arrêté d'ouverture d'enquête)	Dates des délibérations	Avis exprimés
ROSCOFF	27 mars 2023	Avis favorable à l'unanimité considérant l'importance de ce projet de réfection de l'estacade tant pour la commune de Roscoff que pour l'île de Batz ainsi que l'état actuel de l'estacade qui nécessite impérativement une rénovation d'ampleur.
ÎLE DE BATZ	11 avril 2023	Avis favorable à l'unanimité à condition que la Région Bretagne assure gratuitement, dans le cadre de la continuité territoriale et de ses compétences Transports, la mise en œuvre d'un transport collectif routier calé sur les horaires des vedettes à passagers afin de desservir le Port du Blocon et/ou le Vieux Port selon le lieu d'accostage lié aux horaires des marées pour pallier cette contrainte liée aux travaux durant la période considérée.
HAUT LEON COMMUNAUTE	29 mars 2023	Avis favorable à l'unanimité

		<p>Le conseil communautaire, conformément aux dispositions de l'article R 181-38 du code de l'environnement, au regard des incidences environnementales du projet, a rendu cet avis après analyse des impacts environnementaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- impact modéré : climatologie, peuplements benthiques ; liaison maritime entre Roscoff et l'île de Batz ;</li> <li>- impact faible : commerces ;</li> <li>- Mesures pour éviter et réduire (dites « mesures ERC »), les effets négatifs notables du projet (conf p.109 du rapport) :</li> <li>- Il résulte de l'étude des incidences que le projet n'est pas susceptible d'avoir des effets significatifs dommageables, sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation d'un ou des deux sites Natura 2000 Baie de Morlaix.</li> <li>- Il est précisé que cet avis est rendu après avoir pris connaissance de l'avis favorable de l'ABF.</li> </ul>
CONSEIL DEPARTEMENTAL DU FINISTERE		Non exprimé.

## 10. CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La première partie a eu pour objet de présenter le projet de travaux de réparation de l'estacade à Roscoff, le déroulement de l'enquête, les avis et recommandation des personnes publiques associées et les observations du public à l'enquête regroupées par thèmes, les propositions produites durant l'enquête.

Les mesures de publicité mises en œuvre pour cette enquête publique m'ont paru satisfaisantes.

La deuxième partie et la troisième partie de ce rapport auront pour objet de formuler mes conclusions motivées sur ce projet.

Fait à BREST,  
Le 12 mai 2023

Maryvonne Martin



Commissaire enquêteur